

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

ID : 019-200078947-20211126-2021_26_11_02-DE



Syndicat
de la Diège

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU COMITE DU SYNDICAT

DELIBERATIONS
DE LA DIEGE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDY Pierre

Date de convocation : 28/10/21

Membres en exercice : 134	Présents : 108	Votants : 108	Pour : 108	Contre : 0
---------------------------	----------------	---------------	------------	------------

Référence DIEGE :	2021-26-11-02
Objet :	Passation des contrats d'assurance statutaire du personnel

Monsieur le Président expose aux Membres du Comité que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ces nouveaux contrats.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Président propose de retenir la proposition de la CNP ASSURANCES.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Décident de retenir la proposition de la CNP ASSURANCES et de conclure avec cette société des contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 1 an ;
- Autorisent Monsieur le Président à signer les contrats d'assurance avec la CNP ASSURANCES.

Fait et délibéré à MEYMAC,
Le 26/11/2021
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

